

Dépôt de garantie non rendu

Par trefle, le 10/07/2008 à 23:55

Bonsoir,

Je vous expose mon problème :

3 mois après l'état des lieux de sortie fait par un huissier (sachant que l'état des lieux d'entrée était ultra succint), je rappelle la propriétaire : elle m'informe alors qu'elle retient l'intégralité du dépôt de garantie et m'envoie un devis de rénovation complète de l'appartement. Je reconnais qu'il y avait besoin de changer la moquette et de lessiver les murs, mais la pose de parquet + vitrification + la "mise en peinture satinée" me semblent bien superflus... d'autant plus que j'ai appris que la propriétaire s'installe finalement dans l'appartement. Est-il encore possible de contester? La propriétaire étant avocate, j'ai très peur d'entreprendre des démarches...

Merci infiniment de votre aide.

Cordialement,

Sophie.